



Ille & Vilaine  
LE DEPARTEMENT



Le Président

Monsieur Pierre MEHAIGNERIE  
Maire  
Mairie de Vitré  
Hôtel de ville - 5 place du Château  
BP 70627  
35506 VITRE CEDEX

Rennes, le 22 JUIL. 2019

Monsieur le Maire,

J'ai bien réceptionné pour avis le 11 juillet 2019 votre courrier portant sur la modification simplifiée n°2 de votre Plan Local d'Urbanisme.

En tant que personne publique associée et conformément à l'article L132-7 du code de l'urbanisme, et sauf avis contraire émis par le Département dans le délai de 3 mois à compter de la réception de votre demande, **notre avis sera réputé favorable.**

Votre élu référent sur le Pays de Vitré est **Monsieur Bernard MARQUET**, Vice-président.

Votre interlocuteur, sur ce projet, sera **Monsieur Laurent HERVIEU**, responsable du service construction de l'agence du Pays de Vitré.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Luc CHENUT

Copies :

- Bernard MARQUET, Vice-président
- Agence du Pays de Vitré